

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE

Portant prolongation de la réglementation de la circulation et du stationnement Route de Lapeyrouse

Le Maire de la commune de Castelmaurou,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Route, et notamment l'article R 225, définissant les pouvoirs des Maires,
- Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié et complété par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
- Vu le décret n° 86.475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière,
- Vu la demande de l'entreprise COLAS en date du 23 août 2022,

Considérant la nécessité de prolonger la réglementation de la circulation et le stationnement afin d'assurer toutes les mesures de sécurité lors de travaux de reprise du trottoir situé route de Lapeyrouse et attendant à l'opération Kaufman & Broad.

ARRETE

Article Premier : La circulation et le stationnement seront temporairement règlementés route de Lapeyrouse 31180 CASTELMAUROU.

Article 2 : Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux.

La circulation sera alternée par feux tricolores.

La circulation des engins et les opérations de travaux seront interdites en dehors des horaires suivants : 9h00 – 17h00.

Article 3 : Les accès privatifs aux propriétés riveraines ne devront pas être condamnés. L'entreprise exécutante devra permettre le passage des véhicules sur simple demande d'administré.

Article 4 : L'entreprise devra laisser en permanence une largeur de passage sur la voirie au moins égale à 3m afin de permettre le passage des véhicules de livraison, des engins de secours et le ramassage des ordures ménagères.

Article 5 : Une signalisation adaptée sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

Article 6 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la mise en place de la signalisation et pendant toute la durée des travaux entre le 09 août 2022 et le 9 septembre 2022.

Article 7 :

- Madame la Maire de Castelmaurou
 - COLAS FRANCE – Agence de Toulouse Nord – 101 rue de Fenouillet – 31200 TOULOUSE
 - La Police Intercommunale,
- Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 8 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La Police Intercommunale

Fait à Castelmaurou,
Le 30 août 2022

La Maire

ESQUERRE Diane

